



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 juillet 2023

*Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire.
La séance s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal, 22 Rue de la Mairie.*

PRESENTS : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire
M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED,
Maires-Adjoints.

M. Didier JEAN, Mme Cassandre JOUY, M. Franck LEROYER, M. Patrick MARIE,
M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Catherine RHOD, Mme Amarjit RIVIERE, Mme Jacqueline WENTZEL,
Mme FERAY Martine,
Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Catherine MOZAIVE pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN
ABSENTS : Mme Pavla CLAQUIN, M. Christian MICHEL, M. Pierre MORIN, M. Benjamin NITOT

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 30 mai et 7 juin 2023.

RESSOURCES HUMAINES :

- Ouverture de deux postes d'adjoints techniques à temps complet
- Ouverture d'un poste d'attaché territorial
- Fermeture d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe
- Ouverture d'un poste d'atsem
- Fermeture d'un poste d'atsem principal de 1^{ère} classe

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 après vérification du quorum.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. Frédéric TILLOY se porte volontaire pour tenir le rôle de secrétaire à cette réunion.

Accord du conseil à l'unanimité.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DES CONSEILS MUNICIPAUX du 30 mai et du 7 JUIN 2023

Le procès-verbal du 30 mai 2023 fait l'objet de plusieurs remarques de la part de Mme Jacqueline WENTZEL.

Arrivée de Mme Amarjit RIVIERE à 19h10.

Il est donc adopté à la majorité des présents. (1 contre ; 14 pour)

Le procès-verbal du 7 juin 2023 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est donc adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mr Franck LEROYER A 19h21.

2. MODIFICATION DES EFFECTIFS

Suite à la commission personnel qui c'est tenue le 19 juin dernier,

- Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'ouvrir deux postes d'adjoints techniques à temps complet -35h- afin de stagiairiser 2 agents des services techniques qui sont actuellement sous contrat.
Ces deux postes seront ouverts au 1^{er} septembre 2023.
- Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il convient d'ouvrir un poste d'attaché territorial à temps complet -35h- afin d'accueillir la personne qui intégrera le secrétariat de la mairie au 1^{er} septembre 2023.
- Monsieur le Maire indique que suite au départ en retraite de Mme Véronique FRERET, il convient de fermer son poste de rédacteur principal 1^{ère} classe au 1^{er} août 2023.
- Monsieur le Maire indique que suite au départ d'un agent, il convient de fermer le poste d'atsem principal 1^{ère} classe et d'ouvrir un poste d'atsem, à compter du 1^{er} septembre 2023, à temps non complet - 30/35^{ème}.

Accord à l'unanimité des présents.

3. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Question écrite de Mme Jacqueline WENTZEL:
« Sur son site, INOLYA annonce le début des travaux au Clos des Sages (septembre 2023) de **10 nouveaux logements collectifs** : 4 T1 - 5 T2 et 3 T3 soit **12 logements** et non 10. Le permis de construire ayant été délivré le 5 novembre 2020, un permis de construire modificatif a-t-il été demandé depuis ? Les riverains ont-ils été informés du futur début des travaux ? »

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une erreur de communication sur leur site puisqu'après confirmation auprès de leurs services, il s'agit bien d'un projet de 10 logements dont 2 T2, 6 T3, et 2 T4.

Il n'y a donc aucun permis modificatif à déposer.

La société INOLYA a déposé une demande de prorogation du permis de construire.

Suite aux infos du bailleur, les travaux devraient débuter dans le courant du mois de septembre.

- M. le Maire indique que contrairement à ce qui était prévu, le parc des Chasses ne sera pas ouvert au public avant fin septembre pour des raisons de sécurité, puisque l'un des 2 piliers sur l'entrée sud ayant été très endommagé par un tiers et que les fermetures automatiques des portails n'étant pas encore installées, il a été décidé de laisser le parc fermé sauf pour les manifestations estivales programmées dans le parc (cinéma en plein air, concerts etc...)
M. le Maire indique que des propositions de noms ont été déposées à l'accueil de la mairie et que le bâtiment devrait être baptisé prochainement.
- M. Gilles REBIERRE-ROSE évoque les algues échouées en quantité sur la plage et demande si la gestion des algues pourrait être revue car les nuisances peuvent nuire au tourisme sur la période estivale.

M. Franck JOUY lui répond qu'effectivement même s'il convient d'y toucher le moins possible, qu'en cas d'échouage massif, les services techniques procéderont à un nettoyage de la plage si besoin.

Mme Jacqueline WENTZEL s'interroge de la réponse apportée sur la démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

M. le Maire lui répond que des réunions ont été organisées par le président du Conseil régional dont une réunion dernièrement à Caen pour informer les intercommunalités compétentes en matière d'élaboration des documents d'urbanisme (PLUi) .

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à **20h**.

Le secrétaire de séance,
Frédéric TILLOY



Le Maire,
Jean-Luc GUINGOUAIN

